



M E T P A R K

Date de télétransmission :	26 mai 2025
Date de retour de l'acte :	26 mai 2025
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20250521-706-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai à 14h30, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY.

Etait excusée et représentée :

Mme Béatrice DE FRANCOIS à M. Gérard CHAUSSET.

La séance est ouverte

Affaire 2025/03/04P

Affectation des résultats

Le compte administratif et le compte de gestion du SPIC pour l'année 2024 ont été adoptés par le conseil d'administration le 21 mai 2025 avec :

- en section d'exploitation un excédent de 731.647,28 €,
- en section d'investissement un déficit de 9.401.457,75 €.

Compte tenu de ces éléments, les résultats cumulés à reporter s'élèvent à :

- pour la section d'exploitation : 13.557.202,70 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) + 731.647,28 € (résultat de l'exercice 2024) = excédent cumulé de 14.288.849,98 € à reporter au compte 002,
- pour la section d'investissement : 4.738.558,97 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) – 9.401.457,75 € (solde de l'exercice 2024) = déficit cumulé de -4.662.898,78 € à reporter au compte 001,

- un besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé corrigé des restes à réaliser) : 4.662.898,78 € + 255 129,58 € soit 4 918 028,36 €.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	9 370 821,62	4 662 898,78	R 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 4 918 028,36

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir pour le budget annexe :

- entériner la dotation obligatoire en couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement à hauteur de 4.918.028,36 € au compte 1068
- entériner l'affectation de l'excédent cumulé de la section d'exploitation de 9.370.821,62 € au compte 002,
- entériner l'affectation le déficit cumulé de la section d'investissement de 4.738.558,97 € au compte 001,
- ajuster les dotations au 1068, R002 et D001 prévues au BP (via la procédure de reprise anticipée des résultats) par décision modificative.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 21 mai 2025

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT